

L'Echo de Peisey

Le bulletin municipal de Peisey-Nancroix



L'année 2019 marque la dernière ligne droite de ce mandat.

Les projets débutés par ce Conseil Municipal en 2014 se finalisent tels que l'acquisition par la commune du foncier des fronts de neige, la validation du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme avec l'ouverture de nouveaux mètres carrés constructibles grâce à la création d'un lotissement communal, l'achèvement de l'étude sur la mise en place d'une centrale hydroélectrique sur les ruisseaux du Nant Bénin et du Ponthurin, et surtout les dernières étapes dans les gros travaux comme l'embellissement de la place Roscanvel et les travaux de remplacement des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs dans les hameaux de Moulin et Nancroix pour cette année.

La fin de ce mandat est également marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable. Le SIVOM Landry-Peisey prévoit un aboutissement des négociations et une conclusion de la nouvelle DSP en 2019.

Nous espérons également que les permis de construire inhérents à la construction de nouvelles résidences de tourisme sur Plan Peisey et actuellement en contentieux, pourront aboutir très prochainement.

Notre souhait en 2019 est ainsi de clore les grands projets d'investissements engagés en faveur de notre commune en conservant une santé financière saine et ce, malgré la baisse continue des dotations perçues par l'Etat.

Je vous présente en mon nom et celui du Conseil Municipal, une excellente année 2019. Laurent Trésallet

La bibliothèque La Récréation est toujours à la pointe de l'actualité littéraire!

Avec plusieurs rentrées littéraires par an les nouveautés affluent. Et le vendredi soir est un rendez-vous incontournable pour les échanges d'idées, de projets bref un vrai moment de convivialité.

Cet été les cultures en terrasse qui ont fait déplacer la bibliothèque au soleil sur la terrasse du musée de manière hebdomadaire ont rencontré un immense succès.

Depuis un an maintenant la municipalité fait le nécessaire pour mettre l'école à la pointe de la technologie

Les classes de primaire ont en effet été équipées de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux numériques. On peut ainsi projeter l'image d'un ordinateur sur le tableau, piloter l'ensemble avec le doigt ou un stylet. Ces systèmes permettent de rendre les séances plus vivantes, plus motivantes. Ils favorisent le travail collaboratif et facilitent les interventions à plusieurs.

Ils sont complétés par des tablettes qui permettent aux élèves de travailler en plus petits groupes.

A la maternelle ce sont 3 ordinateurs qui ont été achetés.

Restauration scolaire: défi relevé!

En raison du nombre croissant d'enfants ne pouvant pas rentrer déjeuner chez eux le midi, la commune a dû revoir le système de restauration scolaire.

Depuis la rentrée, seuls les enfants de petite et moyenne section de maternelle restent déjeuner à l'école avec les repas préparés par leurs parents et encadrés par Séverine Richermoz l'ATSEM aidée d'Annie Richermoz (car quasiment tous les enfants de cette tranche d'âge scolarisés déjeunent sur place).

Le changement c'est pour les grands! A la fin de la matinée, ils descendent à la salle des fêtes accompagnés de Florence Pocard-Chapuis et Emeric Berthier. Ils sont alors accueillis comme dans une vraie cantine par Stéphanie Miédan-Peisey qui a réchauffé leur repas grâce aux équipements de la cuisine de la salle.

Cette nouvelle organisation désormais bien rôdée devrait pouvoir être maintenue les années suivantes.

Le service de garderie périscolaire à l'école des Petits Montagnards a été remis en place pour la saison 2018-2019

Il permet aux parents qui en ont besoin de récupérer leur enfant à l'école jusqu'à 18h pour 2 € par heure de garde. L'inscription est obligatoire et les tickets en vente en mairie doivent être remis au surveillant à l'école.

Le mercredi c'est atelier Loisirs Créatifs

Pour les enfants, un atelier de loisirs créatifs gratuit est en place depuis la rentrée le mercredi matin. Les participants sont ravis et leur imagination sans borne. On peut s'inscrire toute l'année en mairie !

A partir de 6 ans.



CLUB DES LOISIRS CREATIFS A PARTIR DU 19/9

Un atelier gratuit pour les enfants le mercredi matin

La mairie propose un atelier de loisirs créatifs pour les enfants le mercredi matin, hors vacances scolaires. Les cours sont gratuits et le matériel est fourni. Pour un travail de qualité, les cours s'organisent en deux groupes et le nombre de participants est limité. Inscription obligatoire en mairie.



C'est gratuit

Les mercredis
hors vacances
scolaires

2 groupes de 10
enfants maximum

Les groupes
pourront varier en
fonction des
effectifs

Le matériel est
fourni

INSCRIPTION
MENSUELLE EN

Mairie
jusqu'au mercredi
précédant le début de la
séance (vers 18h)

De 6h à 18h30
pour les CP, CE1, CE2
De 18h30 à 19h
pour les CM1 et CM2



De gauche à droite: Sophie, la directrice, Claire, l'adjointe, Aurélie, la cuisinière, Steeve, coordonnateur au centre de loisirs, Florence et Marie animatrices au centre de loisirs.

Nouvelle saison, nouvelle équipe au Chat Botté, la garderie de Plan Peisey

Après avoir assuré la direction de la microcrèche, Constance passe l'hiver avec sa fille. C'est donc tout naturellement que Sophie a repris la direction du Chat Botté pour la période hivernale. Claire déjà présente sur la structure depuis cet été la seconde à la direction. Les enfants locaux et vacanciers sont accueillis par une équipe de professionnels dynamiques et motivés dont vous découvrez les noms et visages ci-dessus et ci-dessous.



L'équipe de la halte garderie avec de gauche à droite: Estelle, la coordinatrice, Amandine, Angélique, Cassandra et Eline, animatrices, Robin, animateur.

Du changement aussi dans les autres services

Aux services administratifs, Valérie Sicardi qui était revenue à son ancien poste l'hiver dernier a quitté la mairie pour continuer sa carrière à Bourg-Saint-Maurice. Elle est remplacée au secrétariat des services techniques par Johanna Ougier-Simonin depuis cet été.

Kathia Bucher a décidé de quitter son poste d'accueil, état civil, élections, comptabilité et gestion des services périscolaires en décembre: nous lui souhaitons bonne continuation dans son nouveau poste. Hugues-Antoine Guennec la remplace désormais.

Aux services techniques Michel Mendès a quitté ses fonctions pour donner une nouvelle orientation à sa carrière, mais deux nouveaux saisonniers ont rejoint l'équipe. Valentin Prévost et Julien Guineau travaillent donc aux côtés de Laurent, Patrick, Pierre et Franck.

En plus de ses missions à la restauration scolaire (voir ci-contre), Stéphanie Miédan-Peisey remplace Véronique Bellengier pour accompagner les enfants dans le bus scolaire et pour l'entretien de la salle des fêtes.

Le site nordique de Pont Baudin fait peau neuve

Malgré le faible enneigement de ce début de saison 2018-2019 et un débit hivernal du Ponthurin inhabituellement élevé qui a retardé le damage des passages à gué, le site nordique de Peisey-Vallandry est en fonctionnement depuis le samedi 15 décembre et a pu proposer un domaine de ski de fond largement ouvert pour les vacances de Noël.

La production de neige artificielle a nettement contribué à l'enneigement du plateau des Glières. Cela a permis l'ouverture dans de bonnes conditions de la piste de l'eau salée ainsi que des espaces ludiques, lieux importants pour permettre l'accueil des débutants et des enfants. Et la fabrication de neige continue afin de pouvoir prolonger l'ouverture du domaine en fin de saison. Les chutes de neige de la mi-janvier ont permis d'ouvrir complètement le site.



Les nouveautés cette année

Une signalétique flambant neuve pour les pistes de ski de fond. Entièrement renouvelée elle est désormais plus claire et plus précise: les lames sont de la couleur de la difficulté de la piste, elles décrivent le tracé de la piste et indiquent (point jaune sur le tracé) la position du skieur dans son itinéraire ainsi que les kilomètres restants.

Le tracé de la piste rouge du Mône modifié et rallongé. La montée se fait désormais progressivement par une succession de boucles dans les prés au-dessus du Petit Rosuel.

Une nouvelle piste tracée : la piste rouge du Cassinet (2 km) qui démarre derrière l'ancien chalet et rejoint le palais de la mine.

Deux nouveaux pisteurs secouristes sont à l'œuvre cette année sur le site : il s'agit de Cédric Gelin et Baptiste Fondard en photo ci-contre.

L'accueil est toujours assuré par Maryse Richermoz et Laure Baudin et le service de damage par ADS qui met à disposition de la commune un dameur: Jean Blanc.

Nous vous invitons donc à découvrir tout cela au site nordique tous les jours de 9h à 17h.



Renouvellement de la Délégation de Service Public du domaine skiable de Peisey-Vallandry

La gestion du domaine skiable de Peisey-Vallandry est assurée actuellement sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec la société ADS, filiale de la Compagnie des Alpes, leader mondial des remontées mécaniques, cotée en bourse, dont le contrat arrive au terme de ses 30 ans en fin de cette saison d'hiver 2018-2019.

Un nouveau cahier des charges, rédigé par le SIVOM, a défini un ensemble d'investissements souhaités, aussi bien pour la partie domaine skiable que pour des prestations annexes directement en lien avec l'activité touristique hivernale et estivale.

Un appel d'offre européen via le SIVOM a donc été lancé au printemps 2018 afin de rechercher un délégataire pour assurer cette nouvelle mission sur nos communes de Landry et Peisey-Nancroix, col de la Chal et Grand Col compris

Seul ADS a répondu et soumis une offre.

Les pourparlers sont menés par le Président du Sivom et les Maires des communes de Landry et Peisey-Nancroix, aidés par la commission en charge de ce projet et la compétence du bureau d'étude spécialisé « AGATE » de Chambéry.

Nous sommes actuellement en phase intense de négociation sur les différents points du cahier des charges.

Le Sivom, chacune des deux communes et la société ADS devront ratifier le texte avant une signature finale par le Président du Sivom et ADS.

L'avancement actuel peut laisser espérer une signature à la fin de la saison hivernale 2018-2019: il en sera rendu compte une fois l'accord finalisé par les deux parties.



La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) arrive dans sa phase terminale

Le PLU définit les grands axes de développement de la commune pour les 10 à 15 ans à venir.

Comme précisé dans le diagnostic, la population de la commune stagne voire même diminue au profit des résidents secondaires. Cette évolution a des impacts sur la vie et l'activité de la commune. Le nombre d'enfants scolarisés est passé d'environ 80 à un peu plus de 50 en quelques années, le prix de l'immobilier est tel que nos jeunes ont des difficultés à se loger sur la commune, la décroissance de la population a un impact sur la disponibilité des services publics.

Dans la construction du PLU nous avons pris en compte ces réalités en fixant les grandes orientations :

- Favoriser les possibilités d'accession à la propriété pour les jeunes de la commune et les personnes travaillant localement.
- Prendre en compte les préconisations du SCOT Tarentaise (Schéma de COhérence Territoriale) de densifier au maximum les villages et de limiter les surfaces constructibles de la commune à 4,4 Ha. Pour cela nous avons fait évoluer le règlement des zones constructibles.
- Faire évoluer le règlement du PLU en matière d'implantation des bâtiments sur les terrains.
- Préserver le patrimoine communal et travailler sur l'intégration des nouvelles constructions.

L'évolution de la commune passe aussi par le développement du tourisme. Cela nécessite des ouvertures du règlement du zonage de la station de Plan Peisey et du quartier du Pont Baudin :

- Evolution du zonage de la station.
- Modification du règlement permettant la rénovation des anciens immeubles de la station.
- Modification du règlement des zones dédiées au tourisme en particulier celles du Parcher et de Pont Baudin tout en préservant le caractère patrimonial de ces zones.
- Précision des possibilités de rénover les chalets d'alpage.

L'agriculture est une des forces de la commune. Dans la construction du PLU la préservation de l'espace agricole a donc été une des priorités.

Les derniers arbitrages vont avoir lieu pour une adoption du plan par le conseil municipal en début d'année.

Le dossier sera transmis à la Préfecture pour observations et validation avant d'être soumis à l'enquête publique afin que les habitants de la commune puissent apporter leurs remarques.

Une réunion publique d'information sera également organisée prochainement.



Mise en valeur du GRS

Nous travaillons depuis le début du mandat avec le Parc national de la Vanoise pour la réfection et la sécurisation de l'axe piétonnier principal de la commune : la partie amont du GRS, le sentier de Rosuel au lac de La Plagne.

Ce parcours est un maillon de célèbres sentiers de Grande Randonnée ainsi que l'axe d'entrée dans le Parc et il dessert les deux refuges de la commune dans ce secteur : le Col du Palet et Entre-le-Lac. Nous constatons néanmoins que malgré une fréquentation intense durant l'été (70 000 passages), seulement 1/3 des randonneurs arrivent au lac.

Partant de ce constat d'échec pour une partie de nos visiteurs, il est nécessaire d'améliorer techniquement le chemin et de le rendre plus lisible avec notamment la création de points étape et des mises en valeur de la nature.

Ce sentier est également emprunté par un gros troupeau de génisses deux fois par an et différents petits troupeaux ovins ainsi que des ânes, ce qui ajoute une préoccupation d'ordre pastorale.

Le parcours a été tronçonné en trois parties qui correspondent à trois milieux naturels

différents (et donc potentiellement trois façons de travailler, de l'entretien classique au broyage de roche suivant contexte).

-le Cougne (de Rosuel au sommet du cône de déjection) est la partie la plus « plate » ;

-la Rêbe : mégaphorbiaie raide avec des portions de chutes de pierres et arrivée dans un beau bois de mélèzes panoramique. Cette partie est aussi celle où le pastoralisme est le plus impactant ;

-le reste, des Viettes au lac : sentier assez long, creux et étroit, assez « casse-pattes », décor de roches moutonnées, puis grand plat au bord des méandres.

Le projet général est d'améliorer le sentier, de lui procurer une largeur qui corresponde à la fréquentation et d'y aménager des points de repos, et/ou de lecture du paysage aux endroits les plus panoramiques.

En effet de nombreux marcheurs se lassent avant d'arriver au lac : il faut leur donner l'envie de s'y rendre dans de bonnes conditions. Nous réfléchissons ainsi à la possibilité de mettre en place, par exemple, une plateforme de contemplation et des panneaux explicatifs sur l'environnement de manière à rythmer l'itinéraire.

Concrètement : une largeur d'1,20 m sur la première partie, 80 cm ensuite pour finir à 50 cm au niveau du lac.

L'idée d'un accès par quad pour les exploitations agricoles et refuges a été étudiée mais abandonnée : trop impactante pour le milieu naturel et l'ambiance générale du trajet. Elle n'apportait pas de véritable solution aux exploitants, n'étant envisageable qu'en partie basse.

Pour la réalisation des travaux, un appel d'offres a été lancé pour connaître les entreprises intéressées, les prix et les techniques d'intervention proposées. Cela permettra de définir les techniques les plus respectueuses des lieux (sachant qu'un inventaire des plantes sera réalisé par le Parc en bordure du chemin), le rythme des travaux, les budgets à prévoir et les subventions qui peuvent être allouées.

Le résultat de l'appel d'offre donne un montant de travaux d'environ 500.000 €. Il nous faudra donc obtenir des subventions mais nous ne réaliserons les travaux que si ces dernières atteignent environ 70 % du montant total des travaux.

Les décisions seront discutées en conseil municipal avant l'élaboration des budgets.

Remplacement des réseaux humides et enfouissement

A Peisey Ruelle Todesco

Les objectifs des travaux menés en 2018 ruelle Todesco à Peisey étaient de résoudre les différents désordres constatés sur ce secteur (vannes de sectionnement du réseau d'eau potable bloquées, branchements en plomb à remplacer, ventouse hors service à remplacer, présence de regards mixtes eaux usées/eaux pluviales non réglementaires). En parallèle, les réseaux secs seront enterrés.

Les travaux ont eu lieu à l'automne 2018 et le génie civil a été terminé en novembre. L'enfouissement des réseaux secs et la dépose des lignes aériennes aura lieu au printemps 2019.

Travaux réalisés par l'entreprise Marchiello pour un montant de 192 000 € HT (82 000 € sur le budget communal et 110 000 € sur le budget eau et assainissement).



Aux Arches et au Freinay

Ce réseau très vieillissant aux équipements obsolètes était sujet à de nombreuses fuites dont le débit a été estimé à 2,2 m³/h. La commune a donc décidé de réaliser le renouvellement complet du réseau d'alimentation en eau potable depuis Plan Peisey.

Les travaux s'étaleront sur 3 ans : la 1^{ère} tranche en 2018 a consisté à traiter le hameau des Arches. Sur ce hameau, en plus du réseau d'eau potable, des réseaux neufs d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été posés et l'enfouissement des réseaux secs a été anticipé. Les prochaines tranches concerneront Le Freinay puis La Bille et Les Zeschières.

Travaux réalisés par l'entreprise Mauro pour un montant de 220 000 € HT sur le budget eau et assainissement.



Comprendre

Les réseaux d'eaux humides sont le réseau d'eau potable, le réseau d'eaux usées (égouts) et le réseau d'eaux pluviales.

Les réseaux secs comprennent l'électricité, l'éclairage public et la téléphonie.

Le budget communal est notamment financé par les impôts.

Le budget eau et assainissement est financé par les factures d'eau.

À Nancroix et au Pascieu

Les travaux de 2018 se sont concentrés sur les secteurs suivants : Route de Croix Grange (route départementale), Rue de Neyret, parties hautes des rues de Nantcruet et de l'École, Rue de l'Aiguille Rousse et une partie du Chemin des Vernettes et de la Rue de Lézine.

La plupart des réseaux humides sont désormais en fonctionnement. 21 habitations ont pu être raccordées dès cette année au réseau d'eaux usées.

Les réseaux électriques ont été câblés et seront mis en service dès le printemps 2019. Cette phase de travaux permettra notamment de déposer la ligne électrique à haute tension entre Peisey et Nancroix, soit 2 km de lignes aériennes qui disparaîtront.

Les travaux se poursuivront en 2019 afin de terminer l'ensemble du hameau de Nancroix : parties basses des rues de Nantcruet et de l'École, suite et fin du chemin des Vernettes et de la Rue de la Lézine et Rue du Chamois Fidèle.

Travaux réalisés par les entreprises Mauro et Bouygues Energies et Services pour un montant de 1 290 000 € HT (720 000 € sur le budget communal et 570 00 € sur le budget eau et assainissement).

Rénovation complète de l'appartement R+1 du Rémonard

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a engagé cette année la réfection complète de l'appartement R+1 du Rémonard: démolition, remplacement des menuiseries, réfection des cloisons et doublage, réfection complète des réseaux électriques et de plomberie, nouveaux revêtements de sols, nouvelle cuisine et nouvelle salle de bain. Les travaux ont été terminés en décembre 2018.

Titulaires des marchés de travaux: Real Pic Builder, Aux Métiers du Bois, Mengolli Electricité, RFDS Julien Proteau, SAS KPI ;

Coordinatrice SPS: APAVE ;

Travaux de retrait des peintures plombées: Serpol

Montant des travaux: 90 000 € HT sur le budget CCAS



Aménagement de la Place Roscanvel

Les travaux de réaménagement de la Place Roscanvel se sont poursuivis sur la partie aval avec le prolongement du cheminement piéton depuis le carrefour avec la route de la Corbassière, la création de 11 places de stationnement et la reprise définitive du plateau surélevé de l'entrée du village. Une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée prochainement.

La couche de roulement de la route départementale a été reprise à neuf depuis l'entrée de Peisey jusqu'à la Place Roscanvel (prise en charge par le Département). Le carrefour avec la route de la Corbassière a été traité en enrobé rouge afin de marquer l'entrée en agglomération (prise en charge par la commune).

Travaux réalisés par les entreprises Mauro et Colas pour un montant de 150 000 € HT.

Les principales réalisations en plus de l'entretien et de

Réalisation et déploiement de bancs
« rustiques » pour les sentiers



Réalisation et pose d'une grille pour une des
caves du Palais de la Mine



Modification de cloisons et aménagement d'un
point d'eau pour le local des chasseurs à la
Tessonnière



Fabrication et installation des supports boîtes
aux lettres de Beaupraz



Remplacement de bandes de rives à l'école



Remplacement de gouttières au foyer nordique



Aménagement des espaces verts Place
Roscanvel



Aménagement d'un terrain de boules sur le
front de neige



Modification du bachal Place des 4 Zoé



Remplacement de
séparateurs bois par
des bordures à Plan
Peisey



s des Services Techniques e la maintenance courants

Installation de nouveaux luminaires d'éclairage public à Plan Peisey, Peisey et Vieux Plan



Mise en place d'un réservoir de stockage des eaux pluviales et réalisation d'un puits perdu aux Vernettes



Reprise des sentiers menant au col de l'Entreporte et au refuge du Mont Pourri et installation de panneaux de signalétique sentier



Réfection des cloches de l'église de la Trinité

Des travaux de sécurisation et de mise sur billes de 3 cloches ont été nécessaires car leurs supports étaient détériorés. Pour deux de ces cloches, les marteaux ont également été remplacés.

Le dispositif de commande des sonneries a lui aussi été entièrement changé pour un système plus moderne.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Paccard pour un montant de 13 700 € HT dont la totalité a été prise en charge par l'association des Amis des Vernettes.



La commune de Peisey-Nancroix récompensée pour ses efforts en matière environnementale

En 2018 les efforts et investissements de la commune réalisés en matière de développement durable et de protection de l'environnement ont permis l'obtention de 2 labels.



La commune a reçu officiellement le 22 mai 2018 sa première étoile au concours « Villes et Villages Etoilés de France ». Ce concours annuel récompense les communes qui s'engagent dans la voie d'un éclairage extérieur maîtrisé et durable: maîtrise des consommations d'énergie, durée d'éclairage, extinction nocturne, remplacement des vieux luminaires....

Cette distinction est l'aboutissement des mesures prises par la commune ces dernières années sur l'éclairage public :

l'éclairage public est éteint la nuit (de 2h à 6h les vendredis, samedis et dimanches soir, et de minuit à 6h en semaine, dans les hameaux et à Plan Peisey hors saison hivernale. De 2h à 6h du matin en semaine uniquement à Plan Peisey pendant la saison hivernale. Pas d'extinction nocturne les vendredis, samedis et dimanches soir).

les luminaires obsolètes (type « Boules » ou « EPA ») ont été remplacés par des luminaires à LED consommant 2 à 3 fois moins d'énergie à Moulin, Peisey, Plan Peisey et Vieux Plan. Les luminaires de Nancroix seront remplacés en 2019. Désormais, la commune est équipée de 70 foyers lumineux à LED sur un total de 308.

Outre la maîtrise de la consommation d'énergie, la mesure d'extinction nocturne contribue à diminuer l'impact et la gêne occasionnés sur les espèces animales nocturnes et favorise la bonne contemplation du ciel étoilé pour les amateurs d'astronomie.

A l'échelle de la Savoie, 4 autres communes ont été labellisées en 2017 : La Rochette (1 étoile), Saint-Pierre-de-Genèbroz (3 étoiles), La Bauche et Saint-Franc (5 étoiles).

(procédure de labellisation portée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes et la FRAPNA.



Le 13 décembre 2018 la commune était conviée à la cérémonie de remise des labels « **Zero Phyto** » pour les communes de Savoie. Ce label récompense l'implication et les efforts réalisés depuis 2013 sous l'impulsion des agents des services techniques de Peisey-Nancroix pour arrêter l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces communaux.

Pour faciliter l'entretien des espaces verts et plantés sans pesticides, des mesures telles que l'engazonnement progressif du cimetière, l'utilisation généralisée de broyats de bois en guise de paillage (réalisé grâce aux dépôts de branchages sur la plateforme des Mouilles), le désherbage mécanique du cimetière et du cheminement confort de Rosuel, le désherbage manuel rationnel, sont adoptées sur la commune.

Cette année, Peisey-Nancroix fait partie des 3 communes récompensées avec Ayn et Tournon.

Procédure de labellisation portée par la FREDON Rhône-Alpes et la FRAPNA.



Vous aussi, grâce à des gestes simples et de bon sens, vous pouvez vous passer de pesticides dans votre jardin.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Bien trier ses déchets c'est primordial!

La COVA organise la collecte des déchets recyclables sur le territoire. Afin de contrôler la qualité du tri réalisé par les habitants, des prélèvements sont régulièrement réalisés lors du vidage des camions au quai de transfert.

Voici les erreurs de tri constatées lors de la dernière caractérisation concernant Peisey-Nancroix

Présence de gravats => ils doivent être apportés en déchetterie.

Présence de films plastiques => ce ne sont pas des déchets recyclables. Ils doivent être déposés dans le bac à ordures ménagères (bac noir) ou en déchèterie.

Présence de petits sacs d'ordures ménagères et d'aliments => ce ne sont pas des déchets recyclables. Ils doivent être déposés dans le bac à ordures ménagères.

Présence de Déchets d'Activités de Soins à risque Infectieux (aiguilles et seringues) => **ce sont des déchets dangereux.** Ils doivent être déposés dans des boîtes appropriées puis déposés lors des permanences de collecte devant



la pharmacie d'Aime-la-Plagne de 14h à 16h les Mercredi 6 février 2019, Mercredi 15 mai 2019, Mardi 6 août 2019, Mercredi 6 novembre 2019.

Présence d'identification de bovins. La présence de ces déchets est tout à fait illogique et **ne respecte pas les principes de traçabilité** auxquels sont soumis les agriculteurs locaux.

Ces erreurs compliquent le tri des déchets, font courir un risque sanitaire aux agents et pénalisent financièrement la collectivité.

Merci pour votre vigilance.

**LES
VERSANTS D'AIME**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Extrait du bilan d'activité 2018 secteur Haute-Tarentaise concernant Peisey-Nancroix

L'activité globale du secteur

De par son adhésion à la charte du Parc national de la Vanoise, l'établissement a développé des relations plus étroites avec la population, des plus jeunes aux plus âgés. On peut citer:

- le programme des interventions scolaires dans l'école des Petits Montagnards,
- la participation aux fêtes traditionnelles,
- la transmission et l'échange de connaissances, notamment naturalistes, lors de journées spécifiques avec les Peiserots (non programmées en 2018),
- mais aussi d'une certaine façon, en accompagnant certains projets d'aménagements de la commune.

Ce bilan n'est pas lié à la convention entre le Parc et la commune. Il fait état de l'activité générale du secteur avec des zooms sur la commune.

Zoom sur les actions en cœur du Parc à Peisey-Nancroix

Suivi du protocole sur les effets du changement climatique sur les alpages («alpages sentinelles» des Rossets et de La Plagne à Peisey-Nancroix).

Suivi de la nidification du couple de gypaètes barbus à Peisey-Nancroix: 1 gypaéton à l'envol, dénommé Perceval (partenariat ENEDIS), malgré la mort accidentelle du mâle du couple.

Participation au suivi de l'espèce loup, dans le cadre du réseau national Grands prédateurs (prospections hivernales, pose de pièges photos et hurlements provoqués): installation d'un couple sur la vallée du Ponthurin et reproduction avérée.

Plan d'actions zones humides

Priorisation sur 3 zones et définition des travaux envisagés :

- Duche des Bettières: comblement des drains intérieurs, abattage et exportation des conifères.
- Gouille de Rosuel: plantation de végétation aquatique (hélrophytes) sur la moitié des berges.
- Duche de Pré Envers: étude à mener pour une renaturation suite à coulée torrentielle.
- Valorisation des zones humides: visite de site pour étudier un itinéraire de sentier pédagogique.

Appui du Parc pour la recherche de financements

Des financements ont notamment été obtenus pour le plan d'actions zones humides auprès de:

- Caisse d'Épargne (mécénat à la commune): 24 000 €
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (subvention): 50 925 €
- GMF (mécénat): 5 700 €

Appui financier pour la valorisation des patrimoines bâtis et culturels

Projet de Tour du bois de l'église à Peisey-le Villaret: subvention accordée par le Parc à hauteur de 35 % du montant prévisionnel, plafonné à 7 000 €.

Un dossier de subvention pour toiture lauze déposé en 2018 en cours d'instruction pour validation début 2019 par le bureau du Conseil d'administration du Parc.

Rando Vanoise: promotion du territoire et communication

Déjà 5 itinéraires publiés sur Rando.vanoise.com au départ de Peisey et 5 itinéraires parcourant la commune.

Création en cours de 2 fiches en 2018 pour mise en ligne en 2019 :

- Tour de la Vallaisonnay depuis Rosuel;
- Itinéraire La Chenarie-Plan Peisey via les Vernettes.

Animations

Début des travaux de réaménagement de l'accueil en bout de parking de Rosuel (terrassements et coupe d'arbres) par l'entreprise Millet.

Une sortie spécifique handicap moteur et visuel hivernal entre Pont Baudin et la Gurráz : 8 personnes encadrées (dont 1 Peiserot).

Participation aux manifestations du 15 août et au «Printemps de Rosuel» : 420 personnes contactées.

Les interlocuteurs du secteur haute Tarentaise



Chef de secteur
Peio DOURISBOURE



Secrétaire
Édith AUBERT



Technicienne
Élodie ANTOINE



Technicienne
Sandrine BERTHILLOT



Technicien
Thierry ARSAC

**VAL D'ISÈRE
TIGNES**



Garde-monitrice
Mylène HERRMANN



Garde-moniteur
Alain CHASTIN



Garde-moniteur
Pierre-Jean VANMARCKE

**SAINTE FOY-
TARENTEISE
SEEZ
VILLAROGER
MONTVALEZAN**



Garde-moniteur
Stéphane MÉLÉ



Garde-moniteur
Christian BALAIS

**BOURG SAINT-
MAURICE
LANDRY
PEISEY-
NANCROIX**



Garde-moniteur
Benjamin PLUMECOCQ



Garde-moniteur
Christophe GOTTI

Personnel saisonnier

Eric HEUDE, Sébastien ROHRER, Jérôme CARILLO et Olivier LUCAS : ouvriers « sentier et bâtiment » : contrat de 5 mois chacun et Fabrice COLLAVET 2,5 mois.

Marie-Odile LEGER et Brigitte GRAND : hôtesse d'accueil au refuge-porte de Rosuel à Peisey-Nancroix : 2 postes de 12 semaines chacun.

Eliane PEILLON : hôtesse d'accueil à l'OT de Val d'Isère : contrat de 10 semaines.

Vanessa GRILLOT et Sabine LAURENCY : gardes-animatrices des RNN de la Baillettaz, de la Grande Sassièrre et de Tignes-Champagny : contrat de 5 mois chacune.

Steve LEBRIQUIR : animateur-nature au refuge de Rosuel : contrat de 11 semaines.



Un local pour les Monts d'Argent

Le déplacement de l'agence postale vers la mairie a libéré une salle qui a très vite trouvé sa vocation. Sa mise à disposition de l'association "Les Monts d'Argent" conforte l'objectif de faire de la place Roscanvel un pôle de services à la population bien vivant toute l'année: deux bâtiments de logements sociaux, l'office de tourisme, la salle des fêtes... et un espace associatif.

Tout un ensemble d'importants investissements qu'il est agréable de voir porter leurs fruits l'entrée sud du chef-lieu s'en trouve bien améliorée au bénéfice de tous, habitants et vacanciers.

Les bénévoles de l'association ont commencé la remise en état de l'ancien bureau postal qui deviendra une salle conviviale pour leurs rencontres hebdomadaires et leurs activités. Très belle ambiance et 16 participants ce jeudi 24 janvier pour le premier après-midi scrabble et belote !

Le local est facile d'accès (parking à 20 m), dispose d'un bon chauffage, de toilettes et d'un point d'eau. Une paroi a été mise à bas. De bonnes volontés ont fourni tables et chaises. Les travaux reprendront au printemps, effectués par la mairie et par les bénévoles: enlever la banque de l'ancien établissement, installer la connectique et la sécurité, rafraîchir les revêtements muraux, le sol, mettre des rangements.

Merci à tous ceux qui ont contribué à réussir cette reconversion !



Rénovation de la chapelle du Villaret

La municipalité profite de ce bulletin pour lancer officiellement la campagne de souscription pour les travaux de rénovation de la chapelle du Villaret. L'objectif de l'opération ainsi que les modalités des dons (déductibles des impôts) sont détaillés dans la brochure à découper ci contre.

PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

QUI CONTACTER ?

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts..).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

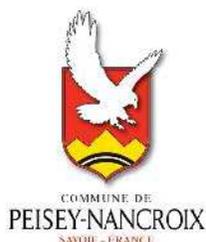
Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



Bon à découper

FONDATION DU PATRIMOINE
DÉLÉGATION RÉGIONALE DE RHÔNE-ALPES
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
Tél. : 04 37 50 35 78
Mail : rhonealpes@fondation-patrimoine.org
Site : www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org

COMMUNE DE PEISEY-NANCROIX
Rue de l'école des Mines
73120 Peisey-Nancroix
Tél. : 04 79 07 92 33
Mail : mairie@peisey-nancroix.fr
Site : <http://www.peisey-nancroix.fr>



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



FONDATION



DU
PATRIMOINE

ENSEMBLE, SOYONS
ACTEURS DE LA PRÉSERVATION
DE NOTRE PATRIMOINE

<http://www.fondation-patrimoine.org/59591>



Restaurons
la chapelle Saint Pierre et Saint
Paul à
Peisey-Nancroix

LE PROJET

La chapelle Saint Pierre et Saint Paul du Villaret a été érigée avant 1638 dans un volume imposant, signe d'une population importante dans ce hameau au XVII^e siècle.

Elle constitue, avec les chapelles des 5 autres hameaux de la commune, l'église de la Trinité et le sanctuaire de Notre Dame des Vernettes, le patrimoine baroque de Peisey-Nancroix.

Située sur plusieurs itinéraires de découverte du patrimoine: le GR5, la ronde des chapelles et les chemins du baroque, la chapelle du Villaret ne peut pas échapper au regard du curieux de passage. Elle est également un petit bijou d'art baroque avec son retable, ses fresques et ses statues, dont de nombreux anges, restaurés grâce à l'implication des habitants. Ceux-ci y organisent d'ailleurs régulièrement des concerts et y installent chaque année une crèche pour Noël. Mais cet édifice vivant est aujourd'hui endommagé par des infiltrations : d'importantes traces d'humidité entraînent la dégradation rapide des enduits intérieurs. En effet les aménagements réalisés autour de la chapelle bloquent la respiration des façades et empêchent l'humidité de s'évaporer vers l'extérieur, ce qui risque à moyen terme de dégrader aussi la façade et l'autel à l'intérieur par rentrée d'humidité.

Il est donc indispensable de mener des travaux de rénovation des façades et de traiter les soubassements pour assainir la chapelle. L'une des façades concernées comporte par ailleurs un cadran solaire dont la restauration est également programmée.

Objectif des travaux :

- Terrasser le long des façades afin de découvrir les soubassements.
- Traiter les soubassements : nettoyage, dégarnissage et soufflage des joints, remaillage de la maçonnerie et regarnissage à la chaux, constitution d'un drain ventilatoire en hourdis drainant, remblaiement en briques et tuiles concassées.

PHOTOS DE L'OUVRAGE

- Traiter les façades : nettoyage, dégarnissage et soufflage des joints, remaillage de la maçonnerie et regarnissage à la chaux, mise en œuvre d'un enduit final à la chaux hydraulique ton crème comme à l'identique.
- Reconstruire le mur de soutènement arrière en béton armé à 50 cm derrière la façade nord de l'église et l'habiller en pierres jointoyées.



Appel aux dons :

C'est pourquoi la commune qui s'investit au quotidien dans la sauvegarde et l'entretien de son patrimoine naturel et culturel, et qui a été récompensée de ses actions en 2017 par le prix Auvergne-Rhône Alpes des communes du patrimoine de Savoie, appelle aujourd'hui au mécénat. Avec des travaux estimés à près de 30 000 €, la commune a besoin de vous pour aider à la préservation de leur patrimoine.

BON DE SOUSCRIPTION POUR

« LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL À PEISEY-NANCROIX »

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration la chapelle Saint Pierre et Saint Paul à Peisey-Nancroix et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine ou si la collecte était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :@.....

- Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

- Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle Peisey-Nancroix ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

- Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/59591 ou flashez le QR code ci-contre

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu OU
- de l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU
- de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine - Délégation Régionale Rhône-Alpes
Fort de Vaise - 27 bd Antoine de Saint Exupéry - 69009 Lyon

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Bon à découper



MERCI aux Amis des Vernettes

Depuis le début du mandat, Les Amis des Vernettes, association présidée par M. Jacques Hubert, fait preuve d'un investissement sans faille aux côtés de la commune pour la soutenir dans ses projets de restauration du bâti religieux.

Notre territoire compte en effet pas moins de 7 chapelles baroques qui nécessitent un entretien régulier. Et l'association des Amis des Vernettes a toujours répondu présent aux appels de fonds de la commune. Tous les travaux réalisés ces dernières années sur le patrimoine religieux ont été subventionnés de 50 % à 100 % par Les Amis des Vernettes.

La commune adresse donc un grand MERCI à son Président et à l'ensemble de ses membres pour toutes les restaurations réalisées: le cadran solaire de la chapelle du Villaret, les enduits intérieurs de la chapelle de Beaupraz, la statuette de la chapelle de la Chenarie, les cloches et les escaliers de l'église de Peisey et aux Vernettes les gouttières et le réservoir d'eau, le crépi des piliers de l'oratoire et l'étanchéité du toit du petit refuge.



Le recensement citoyen une obligation légale pour tous les jeunes Français, garçons et filles

Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concerné par le recensement !

Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire à la mairie de votre domicile. Pour cela rien de plus simple : venez en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile des parents ou une attestation d'hébergement si vous êtes majeur. Si vous n'êtes pas à Peisey aux horaires d'ouverture de la mairie, l'un de vos parents peut effectuer les démarches pour vous.

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...) et aucun autre original ne pourra vous être délivré.

A quoi ça sert ?

En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit à la Journée Défense et Citoyenneté, pour laquelle vous serez convoqué dans les 10 à 12 mois suivants votre recensement. Vous êtes également inscrit d'office sur les listes électorales de votre commune pour pouvoir voter dès vos 18 ans.

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, vous pouvez toujours faire régulariser votre situation jusqu'à vos 25 ans. Pour les régularisations après délai, la convocation mettra plus de temps à vous parvenir.

Inscription sur les listes électorales

Grâce à la nouvelle réforme du Code Electoral vous avez désormais jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune de domicile.

Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Il vous sera demandé de remplir un formulaire sur place et c'est tout. Vous pouvez même envoyer les documents par courrier.

Si vous avez 18 ans en 2019, votre inscription sur les listes électorales se fait automatiquement dans la commune où vous avez fait votre recensement.

Les prochaines élections sont les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

L'envoi des cartes d'électeurs se fait automatiquement au domicile de chacun.

Etat Civil 2018

Naissances

Rose PASCAL
Sven TRESALLET
Jak MANJOT
Tom BENDOTTI
Noah BOOTHROYD
Eva LEBRUN
Louis POCCARD-CHAPUIS
Lucien BARNETT
Solène WILKINSON
Raphaël GARREC TEXIER

Mariages

Eve GOUDARD et Romain PIGNARD
Isabelle BRUANT et Didier BLANC
Véronique POUJADE et Sandra RUESCH
Florence DOMIS et François DONZEL
Yen-Ting YANG et Clément SOUCHET
Laëtitia POCCARD-CHAPUIS et Frédéric MAUDUIT

Décès

Olivier DEVILLE-LARDERAT
Daniel VIENNE
Gabrielle BOISSIERE épouse GARCON
Ulysse POCCARD-MARION
Régis VILLIBORD
Baptiste BREDA
Fernande, Georgette COLLIN
Olia POCCARD-CHAPUIS
Claude COUTIN